Angles d'Attac

ASSOCIATION POUR UNE TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES ET POUR L'ACTION CITOYENNE BULLETIN ÉDITÉ PAR ATTAC SUISSE, 1205 GENÈVE - WWW.SUISSE.ATTAC.ORG - NUMÉRO 84 – MAI 2012

Imposition des entreprises : le peuple trompé, le peuple volé

Lors de la campagne de votation sur la réforme de l'imposition des entreprises, la question du remboursement des apports en capitaux avait été peu soulevée. Les autorités y voyaient « des conséquences modestes », tout au plus de quelques dizaines de millions. Or, aujourd'hui, on parle de 47 milliards de pertes fiscales! Comment en est-on arrivé là?

«Dans n'importe quel pays démocratique, une telle arnaque fiscale aurait suscité l'ire des médias, plongé la classe politique dans la crise, puis provoqué soit une nouvelle votation soit un changement de majorité politique lors des élections. Dans n'importe quel pays...» (Le Courrier).

La 2e réforme de l'imposition des entreprises est entrée en vigueur au début 2011 après avoir été acceptée de justesse en votation populaire en 2008. Rappelons que le débat public avait porté pour l'essentiel sur la diminution à 60% de l'impôt sur les dividendes. Attac avait d'ailleurs mené campagne pour le référendum contre cette loi.

La question du « remboursement au détenteur de droits de participation » était passée inaperçue. Tout au plus y voyait-on une question technique sans grande importance, si ce n'est pour faciliter la succession au sein des entreprises familiales. Dans son message, le Conseil fédéral estimait «pratiquement impossible de quantifier les diminutions de recettes qui affecteront la Confédération et les cantons en raison des mesures en faveur (...) de l'introduction du principe de l'apport en capital (...). On a donc renoncé à estimer ces diminutions de recettes». [1]

La réalité a éclaté au grand jour au printemps 2011: plutôt que de verser des dividendes, les sociétés anonymes peuvent dorénavant, moyennant le respect d'une procédure assez stricte, prélever des sommes identiques dans leurs réserves et les faire comptabiliser comme un remboursement de capital. La différence saute aux yeux: un dividende est considéré comme un revenu et est soumis à l'impôt anticipé et à l'impôt sur le revenu, tandis que le remboursement de capital est franc d'impôt.

En mars, le DFF communiquait que les sociétés ont annoncé pour 200 milliards de francs d'apports en capital dont elles peuvent dorénavant revendiquer le remboursement net d'impôt, cela sur plusieurs an-



nées. Répondant en mai 2011 à une interpellation du conseiller aux Etats Alain Berset, le Conseil fédéral reconnaissait que le manque à gagner de la Confédération et des cantons se chiffrait en centaines de millions de francs. «Cette diminution, écrivait-il, se base sur les remboursements prévus de 8 milliards de francs par année. Il n'est pas possible de prévoir comment ces remboursements vont se développer durant ces prochaines années ».

D'autres parlaient déjà de pertes cumulées de 10 à 20 milliards de francs pour les années à venir [2].

Pertes fiscales: 47 milliards de francs

C'est ici qu'interviennent les recherches effectuées récemment par deux journaux alémaniques. La NZZ am Sonntag indique que les entreprises ont annoncé jusqu'à fin 2011 des réserves en capital pour un montant de 654 milliards de francs. Le Tages-Anzeiger évoque le chiffre de 700 milliards de francs et estime les pertes fiscales à 47 milliards au total. Et peut-être le compte n'est-il pas encore bon. Les entreprises ont en effet jusqu'au 30 juin 2012 pour communiquer l'importance de leurs réserves en capital. La NZZ cite le cas particulier de la société DKSH qui vient d'entrer en bourse. Deux de ses principaux actionnaires sont le financier Rainer-Marc Frey et la famille Peugeot. Ils vont toucher un versement extraordinaire de 249 millions de francs qui sera franc d'impôts. [3]

Une votation populaire faussée

Il est incontestable que l'absence d'informations du Conseil fédéral a faussé le résultat de la votation sur la 2e réforme de l'imposition des entreprises en 2008. Rappelons qu'il n'avait manqué que 19'000 voix pour que la loi soit refusée.

Le Tribunal fédéral qui a été saisi d'un recours demandant la répétition du vote a reconnu dans un arrêt du 20.12.2011 que «l'information donnée avant la votation n'a pas permis aux électeurs de se former une opinion fiable». Mais de façon peu compréhensible, il a néanmoins refusé d'annuler la votation. En d'autres termes:

- les initiateurs de cette réforme ont officiellement menti pour (s')offrir un énorme cadeau fiscal;
- le Conseil Fédéral s'est montré incapable d'évaluer les diminutions de recettes et n'a pas été en mesure de prévoir une perte de 47 milliards. Au vu de l'énormité de l'erreur, les politiciens et les hauts fonctionnaires, pourtant rétribués pour défendre l'intérêt du peuple en assurant une certaine redistribution des richesses et une égalité de traitement entre citoyens, sont soit totalement incapables,

- soit totalement corrompus, soit les deux
- le Tribunal fédéral enfonce le clou en reconnaissant la faute mais en donnant tort au peuple face aux possesseurs de capital.

Cette gigantesque arnaque au plus haut niveau de l'Etat et de la Justice n'augure rien de bon pour l'avenir de la Suisse.

Comment réagir?

La décision du Tribunal fédéral a, semble-t-il, porté un coup fatal à la lutte pour rétablir la justice en donnant à la population la possibilité de revoter en connaissance de cause. Ainsi, il ne nous reste que le lancement d'une initiative populaire pour faire entendre notre voix. Cela signifie des

dizaines de milliers de francs à trouver, 110'000 signatures à récolter et plusieurs années d'attente avant de pouvoir revoter. Cela n'en vaut la peine que si l'initiative demande l'effet rétroactif et la taxation normale de ce qui a été soustrait au fisc au moyen de cette loi inique.

Nous allons prendre avis auprès d'autres associations susceptibles de mener à bien cette campagne avec attac et vous tiendrons au courant de nos décisions.

Rémy Gyger

- [1] Domaine public: http://www.domainepublic.ch/articles/20155
 [2] voir Angles d'Attac No 77, mars 2011: http://www.suisse.attac. org/La-valse-des-milliards-ou-comment
- [3] voir Domaine Public: http://www.domainepublic.ch/articles/20155



Des perspectives inquiétantes

Après les deux premières réformes de l'imposition des entreprises, une troisième réforme est déjà en préparation.

Le 1er décembre 2011, le Conseil fédéral a déjà décidé de l'abolition du droit de timbre d'émission sur le capital propre. En clair, l'impôt perçu lors de la création d'actions ou de part sociales suisses sera supprimé. Cette décision entre dans le cadre de la 3e réforme de l'imposition des entreprises et provoquera une nouvelle diminution des entrées annuelles de 700 millions de francs dans les caisses de la Confédération.

Les attaques contre le droit de timbre sont dans l'air depuis un moment déjà. La mesure prise en décembre n'est que la première parmi d'autres projets « visant à améliorer le cadre fiscal de la place financière suisse ». En effet deux autres droits de timbre, sur le commerce des titres et sur les polices d'assurance, sont dans le collimateur des experts financiers. Leur suppression représenterait un manque à gagner supplémentaire d'environ 2'000 millions de francs par an. [1]

Les forces de gauche devront être très vigilantes les prochains mois sur les réformes fiscales qui vont être présentées. Il existe en particulier le risque de voir le Conseil fédéral tenter de masquer de nouveaux cadeaux à l'économie par une fiscalité dite plus écologique.

Lechim

[1] Voir Angles d'Attac No 82, janvier 2012: http://www.suisse.attac.org/Reforme-fiscale-ecologique-et

MULTINATIONALES

Attac interpelle les actionnaires de Nestlé

Quelques militants d'attac ont distribué des tracts aux actionnaires de Nestlé lors de leur assemblée générale du 19 avril à Lausanne. En effet, durant plus de 2 heures, la foule des actionnaires (environ 2000 personnes) a défilé devant les banderoles attac et environ 400 tracts ont été distribués.

Beaucoup d'actionnaires étaient irrités d'être ainsi interpellés avec des revendications qui ne collaient pas du tout avec le plan communication grandiose offert par la multinationale. Officiellement, cette dernière parvenait à verser des dividendes tout en venant en aide aux populations pauvres de la planète.

Nous avons rappelé aux actionnaires que le tableau n'est pas du tout aussi brillant (cf. tract). Sachez également que nous étions accompagnés des militants anglais de l'organisation « Baby Milk Action » réactivée pour lutter, encore, contre la vente de lait en poudre à des femmes n'ayant pas accès à l'eau potable et dont les bébés risquent de mourir en ingurgitant le mélange de Nestlé. Cette action a commencé au début des années 70 et est toujours d'actualité (!). Vraiment incorrigible, Nestlé!

Germaine Spoerri et Rémy Gyger





Texte du tract distribué aux actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale de Nestlé

Saviez-vous que la société Nestlé AG doit comparaître à nouveau devant la justice suisse?

En 2005 on a assassiné Luciano Romero, syndicaliste colombien et ancien ouvrier de Nestlé. Le European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR) dont le siège est à Berlin et le syndicat colombien SI-NALTRAINAL ont maintenant déposé une plainte pénale auprès du Parquet de Zoug, en s'appuyant sur l'art. 102 du Code pénal, contre cinq cadres de Nestlé AG et contre l'entreprise Nestlé AG, pour défaut de mesures de protection d'ouvriers et d'ouvrières de Nestlé faisant l'objet de menaces. En Suisse, l'attention de Nestlé a été attirée à plusieurs reprises, notamment lors de l'assemblée des actionnaires, sur les menaces pesant sur les syndicalistes de Nestlé en Colombie et l'entreprise a été sommée de prendre des mesures pour assurer leur sécurité. Cela n'a pas permis d'éviter l'assassinat de Luciano Romero. Une action en responsabilité est maintenant engagée contre Nestlé devant la justice suisse pour défaut de protection.

Saviez-vous en outre que les privatisations de l'eau par Nestlé AG privent des milliers de personnes de l'accès libre à l'eau, que Nestlé affame et assoiffe ainsi systématiquement les populations locales,

afin de réaliser avec ses propres produits des bénéfices pour vous, les actionnaires?

Le film "Bottled Life" l'a montré: au Brésil par ex., Nestlé achète des régions entières de forêt tropicale y compris leurs sources d'eau pour vendre ensuite à la population locale, dans des bouteilles "Pure Life", à des prix exorbitants, l'eau qui était autrefois en accès libre. Le prix de l'eau en bouteille est de 300 à 1000 fois plus élevé que celui de l'eau du robinet. Outre l'aspect absurde et superflu de la création d'un besoin artificiel, le marché de l'eau en bouteilles entraîne des impacts négatifs du point de vue écologique, social et humain. La privatisation des sources est dommageable pour les systèmes traditionnels de répartition d'eau potable et spolie la population locale de son accès vital et légitime à l'eau potable. Nestlé présente cela comme une mesure de sécurisation et de préservation des ressources en eau, ce qui reflète bien l'arrogance avec laquelle Nestlé non seulement tire profit de la faim et de la soif, mais aussi contribue activement à les créer. Des lettres de protestation du monde entier, exprimant leur solidarité avec la résistance contre les pratiques exploitatrices de Nestlé, seront remises à la direction du groupe Nestlé AG à l'occasion de l'assemblée générale. Cher actionnaire qui faites partie de Nestlé AG, ces lettres vous sont aussi destinées.

La violence structurelle

Le système économique capitaliste est une guerre permanente dont le perdant est l'humanité entière

«Si j'exprime de la compassion, si je témoigne de la solidarité à l'endroit d'autrui, mon concurrent profitera instantanément de ma faiblesse. Il me détruira. En conséquence, contre mon gré, à ma grande honte (refoulée), je suis contraint, à chaque instant du jour et de la nuit, et quel que soit le prix humain à payer, de pratiquer la maximalisation du profit et de l'accumulation, de m'assurer de la plus-value la plus élevée dans le laps de temps le plus court et au prix de revient le plus bas possible.» * Voilà ce que le système capitaliste a réussi à faire accepter comme évidence, non seulement aux chefs d'entreprises, mais également à la majorité des habitants de la planète. Ainsi, le profit et l'accumulation deviendraient les seules véritables raisons d'exister. De même, le bien-être matériel dans lequel vit une (petite) partie des habitants de la Terre ne serait possible qu'au prix d'une pression terrible sur l'écosystème et sur plus de 90 % des êtres humains. En effet, les théories économiques enseignées et améliorées sans cesse dans les Hautes écoles et appliquées depuis maintenant un siècle avec succès pour le capital obligent, entre autres, à réduire le salaire des travailleurs, à payer les matières premières le moins possible et à maintenir des prix de vente permettant de verser de plus en plus d'intérêts aux bailleurs de fonds que sont les banques et les actionnaires. Dans les pays riches, chaque travailleur sait actuellement ce que signifie en termes de diminution de la qualité de vie l'engagement exigé de sa part pour simplement garder son emploi. Dans les



*Les textes en italiques sont tirés de « L'empire de la honte » de Jean Ziegler, Librairie Arthème Fayard 2005

pays pauvres, les mêmes principes sèment guerres, famines et pollutions extrêmes.

La rareté et la gratuité

Est-ce vraiment inévitable? Est-ce que depuis le siècle passé, et plus particulièrement durant la deuxième moitié du XXe siècle, une formidable succession de révolutions industrielles, technologiques et scientifiques n'a pas dynamisé les forces productrices? La réponse, évidente, est qu'aujourd'hui la planète croule sous les richesses. Autrement dit, l'infanticide (1), tel qu'il se pratique jour après jour dans tous les pays pauvres, n'obéit plus à aucune nécessité. Les maîtres du système capitaliste mondialisé organisent sciemment la rareté. Et celle-ci obéit à la logique de la maximalisation du profit:

«Le prix d'un bien dépend de sa rareté. Plus un bien est rare, plus son prix est élevé. L'abondance et la gratuité sont les cauchemars des dirigeants capitalistes qui consacrent des efforts surhumains à en conjurer la perspective. Seule la rareté garantit le profit. Organisons-la!

Les capitalistes ont notamment horreur de la gratuité qu'autorise la nature. Ils y voient une concurrence déloyale, insupportable. Les brevets sur le vivant, les plantes et les animaux génétiquement modifiés, la privatisation des sources d'eau doivent mettre fin à cette intolérable facilité.»

La violence structurelle

Jean Ziegler en donne une excellente définition:

«Dans l'empire de la honte, gouverné par la rareté organisée, la guerre n'est plus épisodique, elle est permanente. Elle ne constitue plus une pathologie, mais la normalité. Elle n'équivaut plus à une éclipse de la raison. Elle est la raison d'être de l'empire lui-même. J'appelle violence structurelle cette cosmogonie («science des lois générales par lesquelles le monde physique est gouverné») et cette pratique nouvelles.

Aujourd'hui, en revanche, l'exercice de la violence extrême s'est fait culture. Elle règne en maître et en permanence. Elle est le mode d'expression ordinaire - idéologique, militaire, économique, politique - des féodalités capitalistes. Elle habite l'ordre du monde.»

Partout, le véritable bombardement d'informations dont la population est victime par le fait de la radio, de la télévision, du ci-



néma, de la littérature, de la musique industrielle et de la presse uniformisée empêche la plus grande partie d'entre nous d'attribuer à qui de droit la responsabilité de l'oppression à laquelle nous sommes soumis. Quelle est la raison de notre mal de vivre, de ce sentiment d'impuissance et de ce manque de sens?

De plus, pour empêcher les esprits de prendre conscience des vrais problèmes inhérents au système, les maîtres capitalistes ont trouvé la parade en cultivant et en propageant la peur de l'Autre:

«En réalité, la violence n'est pas nécessairement un acte [...]. Elle est absente en tant qu'acte de nombreux processus [. . .]. Elle n'est pas non plus un trait de Nature ou une virtualité cachée [. . .]. Elle est l'inhumanité constante des conduites humaines en tant que rareté intériorisée (2), bref, ce qui fait que chacun voit en chacun l'Autre et le principe du Mal.» (Sartre, Critique de la raison dialectique)

L'Autre, c'est bien sûr l'étranger, par principe violent, voleur, menteur, forcément fanatique avec sa religion moyenâgeuse et misogyne, et qui veut nous envahir et nous convertir à tout prix. Mais c'est aussi le travailleur pauvre profiteur des assurances sociales, le chômeur fainéant, le faux invalide, le malade imaginaire qui met en danger notre assurance maladie et, bien sûr, le mendiant Rom. Et pour ceux qui ne sont toujours pas effrayés, il est nécessaire d'introduire la concurrence systématique, dès l'école, dans le sport, pour chaque postulation ou avancement de carrière. Cela fonctionne très bien et les maîtres peuvent diriger les pensées de la masse. La méfiance dans chaque relation humaine, la violence en réaction à chacun de nos «choix», voilà le résultat.

Ce n'est pas une fatalité mais le combat sera rude

En gardant comme principe unique les « règles capitalistes », aucune alternative ne semble imaginable. Ainsi, effectivement,

les inégalités vont continuer de croître, les libertés vont encore se réduire, la démocratie initiée à la Révolution française, et qui aurait dû être renforcée par la création des Nations Unies, ne pourra jamais se réaliser, puisque nos «dirigeants» ont accepté de se soumettre à la finance et aux banques.

En effet, en souscrivant au système actuel, tous les éléments qui devraient contenir les dérives capitalistes ne survivent que par l'argent et les prêts qui leur sont attribués par ce même empire capitaliste, qu'il s'agisse de l'ONU, des partis politiques ou des ONG. Les multinationales possèdent plus de la moitié de la fortune mondiale; les banques, qui leur ont permis de s'agrandir ainsi, détiennent seules le pouvoir de distribuer la dette, donc le choix des investissements à tous les niveaux. De ce fait, aucun contre-pouvoir ne peut actuellement combattre «l'empire de la honte».

Quelles pistes pour en sortir? En continuant l'œuvre de tous les résistants qui nous ont précédés et de ceux qui nous accompagnent: en regroupant nos forces, en nous faisant confiance, en refusant par tous les moyens de nous soumettre au diktat du système capitaliste. Chaque initiative de lutte est bonne à prendre. Pour se rassurer sur les changements en cours, il suffit de suivre l'autre actualité, celle d'Internet, des milliers de mouvements sociaux, des Indignés, des participants au Printemps arabe, des Palestiniens qui refusent de quitter leurs terres, des Paysans sans terre, etc. On voit que partout la résistance s'organise.

Nous misons sur la diversité des actions, la multiplication des idées libératrices, la naissance d'une démocratie où chacun pourrait faire respecter ses droits au bonheur et à la vie.

Ce ne sont pas là des phrases vides, car le changement auquel nous aspirons n'est rien moins qu'une nouvelle révolution. Pour qu'elle ne soit pas sanglante et avortée, nous devons nous efforcer de rétablir la confiance dans l'Autre. Pas dans les maîtres de l'argent et leurs pratiques criminelles, mais dans tous les esprits empreints de liberté et de justice.

Rémy Gyger

- (1) «L'empire de la honte», p.12 : «Un peu moins d'un milliard d'êtres humains vivent en Afrique. Entre 1972 et 2002, le nombre d'Africains gravement et en permanence sous-alimentés a augmenté de 81 à 203 millions.» p.49 : «En 2004, 152 millions de nouveauxnés n'avaient pas le poids requis à la naissance, la moitié d'entre eux étant appelés à souffrir d'une insuffisance dans leur développement psychomoteur.»
- (2) Jean-Paul Sartre, Critique de la raison dialectique, p.221: «En période capitaliste, le mode de production produit lui-même la rareté (hommes en excédent pour une société donnée, diminution du pouvoir d'achat pour chacun d'eux.» faisant référence à p.220: «liquidation des excédentaires par la famine ou l'émigration».

MULTINATIONALES 2

Manifeste Holcim

Le 17 avril, l'entreprise Holcim a célébré son 100e anniversaire. Selon ses déclarations, le commerce durable et responsable se trouve au centre de sa stratégie commerciale. Mais la réalité est bien différente. Pour cela, MultiWatch, en collaboration avec d'autres organisations, a rédigé un manifeste qui résume les revendications faites à Holcim.

Plus de 100 personnalités signataires ont déjà rejoint le manifeste - parmi elles, Noam Chomsky, Maude Barlow (Présidente du Conseil des Canadiens), Rogate Mshana (Conseil Oecuménique des Eglises), Ruth Dreifuss (ancienne conseillère fédérale) ou Prof. Dr. Raul Montenegro (Porteur du Prix Nobel Alternatif). A l'occasion de son anniversaire, le manifeste a été remis à Holcim

Un maximum de signatures vont être récoltées au cours de l'année afin que Holcim change sa politique et qu'on puisse constater des changements de l'action de l'entreprise à l'occasion de l'assemblée générale 2013!

Le manifeste exige notamment :

- le respect du droit du travail et des droits syndicaux, notamment le respect des normes énumérées par l'Organisation internationale du travail.
- le respect du droit de participation des populations locales lors de la planification de nouveaux sites de production.
- la mise en oeuvre des mesures nécessaires pour éviter toute atteinte aux cadres de vie de la population à proximité des sites de production.

Ces exigences valent pour tout établissement, contractant, sous-traitant, fournisseur et joint venture de Holcim.

Dans de nombreuses parties du monde, travailleurs(euses), populations concernées et société civile solidaire protestent contre Holcim. Tant que le groupe n'aura pas tenu ses promesses, ces protestations ne feront que prendre de l'ampleur.

Droit sans frontières. Règles claires pour les entreprises suisses. Cela vaut aussi pour Holcim!

Lechim

Vous pouvez lire et signer le manifeste Holcim sur le site de Multiwatch: http://www.multiwatch.ch/fr/p97001095.html



Apple ne sait plus que faire de ses milliards

Apple, dont l'action atteint des records, ne sait plus quoi faire de son argent. Actuellement, Apple est la première entreprise mondiale en termes de capitalisation boursière et dispose d'environ 100 milliards de dollars de réserves en cash. Selon son PDG Tim Cook, Apple « a déjà dépensé énormément d'argent, mais il lui en reste beaucoup, plus qu'il en faut pour faire tourner la boîte».

La firme a pour habitude de ne pas verser de dividendes aux actionnaires qui retrouvent leur compte par l'augmentation du cours de l'action. Mais face à cet excès de liquidités, les milieux boursiers se mettent à rêver de versement de dividendes pour les prochaines années.

Le but de notre article n'est pas de défendre leurs intérêts - au contraire - mais d'essayer de comprendre comment, dans un monde en pleine crise financière, on peut arriver à un stade où une société ne sait plus quoi faire de son argent!

On peut distinguer au moins trois raisons.

- Une avance technologique. Apple a su mettre sur le marché des produits attractifs en avance sur ses concurrents, ce qui lui a permis de fixer le prix des produits au-dessus de leur valeur. A signaler aussi la politique de « fidélisation » : l'acheteur d'un iPod, d'un iPhone ou d'un iPad devient dépendant des magasins en ligne iTunes et Apple Store, sur lesquels Apple prélève des commissions allant jusqu'à 30 %. Il s'agit clairement d'un abus de position dominante qui doit être dénoncé comme tel.
- Les conditions de travail. Apple fonctionne essentiellement par le biais d'entreprises sous-traitantes. Elle n'a que très peu d'usines qui lui appartiennent et ne compte qu'environ 50'000 employés. Si ce chiffre peut paraître important au premier abord, il est dérisoire lorsqu'il est mis en rapport avec le chiffre d'affaires: les plus de 10 millions de dollars de chiffre d'affaires par employé montrent que l'essentiel de la production se fait hors de l'entreprise. Cette façon de faire a plusieurs avantages pour l'entreprise, notamment celui d'éviter de devoir faire face à une opposition syndicale trop importante.

Une grande partie des sous-traitants est

située en Chine, notamment Foxconn, un atelier géant qui emploie près d'un million de personnes sur plusieurs sites pour plusieurs entreprises informatiques d'envergure mondiale [1]. Foxconn est connu pour ses conditions de travail épouvantables et un fort taux de suicides. Une longue enquête publiée dans le New York Times (NYT) du 27 janvier dénonce cette réalité. L'indifférence pour la santé des travailleurs y est décrite comme inquiétante, tandis que l'article énumère les heures supplémentaires, les dortoirs, les employés qui ne sont pas encore en âge de travailler, les «jambes qui enflent jusqu'à ce qu'elles puissent à peine marcher». Suite à cette enquête, une pétition en ligne a rapidement recueilli plus de 200'000 signatures et incité Apple à faire effectuer des inspections dans les usines par la Fair Labor Association (FLA), une ONG basée aux Etats-Unis, mais critiquée pour son manque d'indépendance (Le Monde du 15.2.2012). Cependant, selon le Huffington Post du 31.1.2012, l'audit a révélé que plus de la moitié des fournisseurs d'Apple ont violé au moins un des éléments du code de conduite d'Apple.

Les conditions de travail ne laissent pas seulement à désirer à la production, mais également à la revente: le 9 février, une soixantaine de revendeurs officiels Apple – salariés comme propriétaires de magasins, rassemblés dans le collectif «La Pomme de discorde» – ont manifesté devant le très chic Apple Store du quartier de l'Opéra, à Paris, pour dénoncer les conditions draconiennes imposées par l'entreprise à ses revendeurs [2].

• La fiscalité. Apple n'est pas particulièrement connue pour être une entreprise qui joue sur les sociétés-écrans afin de diminuer ses impôts, mais elle a toutefois trouvé son paradis fiscal en Irlande [3]. Apple est fortement critiquée au Royaume-Uni pour n'avoir payé que 10 millions de livres d'impôts pour un chiffre d'affaires officiel de 600 millions. Or, on estime le total des ventes sur le territoire britannique à un montant 10 fois plus élevé, soit 6 milliards. La différence serait due à des jeux d'écriture comptable entre le Royaume-Uni qui impose les bénéfices à un taux de 24% et l'Irlande voisine où ce taux est limité à 12,5%. [4]

Avec un résultat brut au niveau mondial de 26 milliards d'euros, Apple a payé 6,4 milliards d'impôts, soit un taux d'imposition de



24%, ce qui est inférieur au taux d'imposition moyen des entreprises aux USA. Apple a mis en place des stratégies de domiciliation fiscale dans des Etats à faible taux d'imposition qui lui ont permis d'éviter des milliards de dollars d'impôts selon le NYT. Outre le Nevada, «Apple a créé des filiales dans des zones à faible taxation comme l'Irlande ou les Pays-Bas, le Luxembourg et les Iles Vierges britanniques, qui n'équivalent parfois guère plus qu'à une boîte aux lettres ou un bureau anonyme, et qui lui permettent de baisser les impôts qu'il paie partout dans le monde», poursuit le quotidien.

Les taux d'imposition des bénéfices des entreprises sont en baisse constante ces dernières années dans la plupart des pays du monde. C'est assurément une des principales explications à l'augmentation des déficits publics. Certains vont même jusqu'à prôner la suppression de l'imposition des bénéfices. Ainsi le magazine Bilan en a fait le thème d'un débat entre le socialiste neuchâtelois Jean Studer et l'économiste Pierre Bessard en novembre 2011. Voici ce que répondait Jean Studer à la question «Faut-il abolir l'imposition des entreprises?»: «Non! Ainsi formulée, la question posée peut paraître claire. En réalité, elle ne l'est pas. Elle comporte même une ellipse qui en modifie le sens. En effet, jamais les entreprises, en tant que telles, n'ont été « imposées ». En revanche, le bénéfice (ou le rendement) de l'entreprise, ainsi que son capital font l'objet d'une imposition. La formulation correcte devrait être la suivante: « Faut-il abolir l'imposition des bénéfices des entreprises?» Et la réponse saute aux yeux. Bien sûr que non! Le bénéfice net imposable est ce qui reste à une entreprise après paiement de toutes ses charges - salaires, cotisations sociales, marchandises, services, amortissements, investissements, dividendes, bonus et... impôts. Le prélèvement de l'impôt sur le bénéfice (et accessoirement sur le capital) ne handicape donc en rien ni le fonctionnement de l'entreprise ni son développement ».

Lechim

Notes

[1] source wikipedia

[2] Le Monde 9.2.2012

[3] http://www.paradisfj.info/spip.php?article2542

[4] La Tribune, 11.4.2012

Managed Care: un pas de plus vers la marchandisation du système de santé

En juin 2012, les citoyens suisses seront appelés à se prononcer sur le concept de Managed Care (ou réseau de soins intégrés) dans le domaine de l'assurance-maladie. Pierre Duffour, membre d'attac fribourg et du syndicat SSP, nous explique les enjeux de cette votation.

Quelles sont les propositions des caisses maladies à travers le Managed Care/réseau de soins intégrés?

- 1. La mise en concurrence du système de santé suisse avec l'étranger (Art 34, al 3)
- 2. Un bonus/malus pour les assuré-e-s en fonction des soins reçus (Art 41 b al 2)
- 3. La conclusion d'un contrat de droit privé avec les médecins dans le droit des assurances sociales (*Art. 41 c al 2*). «Les assureurs concluent avec le réseau de soins intégrés un contrat qui règle la collaboration, l'échange des données, la garantie de la qualité et la rémunération des prestations ».
- 4. La responsabilité financière repose sur les professionnels de la santé. «Les fournisseurs de prestations regroupés dans un réseau de soins intégrés assument la responsabilité financière des soins médicaux fournis aux assurés dans la mesure convenue par voie contractuelle». (Art 41 let c al 4)
- 5. Obliger les assuré-e-s à rester trois ans dans leur caisse au lieu d'un comme aujourd'hui. (Art 41 let d al 1). Le Parlement a même biffé la condition comme quoi quitter un réseau serait possible si la qualité des prestations venait à se dégrader
- 6. Pénaliser financièrement les assuré-e-s qui souhaitent changer de caisse (*Art 41 let d al 3*)
- 7. Pénaliser financièrement les assuré-e-s qui souhaitent conserver le libre choix du médecin. La quote-part passe de frs 500.- à frs 1000.- pour les assuré-e-s qui ne choisissent pas un réseau. (Art 64 al 3)
- 8. Diminuer la prévention en général (Art 64 al 6 let d)

Le mécanisme principal proposé par le Managed Care reprend l'idée d'un ancien stratagème financier consistant à maîtriser les profits.

Ce stratagème se réalise en deux temps :

- le premier, en accord avec la doctrine libérale - l'entreprise privée prélève un maximum de profits en échange des risques assumés - ainsi les caisses-maladie prennent en compte les risques de leur activité pour fixer le montant des primes.
- le second temps consiste à contrôler les risques ou, mieux encore, à reporter les risques sur d'autres acteurs.

Le réseau de soins voulu par les assureurs se résume donc à forcer par la contrainte financière les assuré-e-s à rejoindre un réseau de professionnels de la santé qui assumera les risques financiers des soins facturés par les assureurs.

Comment cela se traduit-il dans la pratique?

Le mieux est de prendre un exemple concret. Dans notre canton de Fribourg, une caisse-maladie privée relie 1000 personnes dans un réseau de soins. Ces 1000 personnes versent chacune frs 300.- par mois à la caisse, soit l'équivalent de frs 3'600.- par an et par personne, représentant au total un versement global de 3 millions 600 mille francs. La caisse en question signe un contrat avec un réseau de soins pour une année de pres-

tations et pour l'ensemble de ses assuré-e-s en échange de 3 millions de francs. Ainsi la caisse s'assure un profit de frs 600'000.- et se dégage de tous les risques. En effet, s'il y a un bénéfice ou un déficit, il sera partagé entre le réseau... et la caisse-maladie! Bref, les acteurs auront donc tout intérêt à ce que les prestations coûtent moins cher que prévu. Ils seront donc tentés d'inciter leurs patients, en particulier les malades chroniques, à moins consommer de soins. C'est une grande nouveauté: alors qu'elles n'ont actuellement pas le droit de faire des bénéfices avec l'assurance de base (en théorie, du moins), les caisses-maladie pourront désormais en faire... à condition que leurs assuré-e-s consomment moins. Par exemple en renonçant à des prestations. La gestion du risque est bien reportée sur les professionnels de la santé qui deviennent de facto salarié-e-s de la caisse-maladie. Le personnel de la santé subit une double pression avec la mise en concurrence de soins à l'étranger et la responsabilité financière des soins prescrits. La remise en question de l'indépendance des médecins lors du diagnostic par l'introduction de la suprématie du critère économique à court terme est inquiétante.

Le projet du Managed Care propose de sortir du droit des assurances sociales et du droit aux soins en introduisant la notion de contrat privé, c'est-à-dire du droit marchand dans le secteur de la santé. Le contrat privé introduit par la caisse-maladie est



Impressum

Edité par Attac Suisse.
Paraît au moins 4x par année.
Destiné aux membres et aux abonnés.
Impression et mise en page: Deltagraph, Bienne. Tirage 1'600 exemplaires

Abonnement

Veuillez verser 20 francs ou plus à l'attention d'Attac Suisse, 1205 Genève - CCP 17-762066-4 en mentionnant distinctement votre adresse. Les membres d'Attac sont abonnés d'office.

Ont participé à ce numéro :

Pierre Duffour, Rémy Gyger, Roland Hoën, Gérald Mermet, Michel Pellaton, Sabrina Scardua, Jane Séligmann, Mirabelle Schindler, Julien Steiner, Alain Zuber.

Les articles n'engagent que leurs auteurs. Ils ne représentent pas forcément la position d'Attac.

Adresse:

Attac Suisse, 2800 Delémont angles-ch@attac.org

Internet

Vous pouvez lire ou télécharger ce numéro en ligne sur www.suisse.attac.org - rubrique Angles d'ATTAC, colonne de droite. ALTERNATIVES.

Présentation du concept négaWatt

Le concept de négaWatt en France est porté depuis 2001 par l'association du même nom. Il quantifie une puissance (Watt) en moins (néga), c'est-à-dire la puissance économisée par un changement de comportement ou de technologie. Il propose un scénario associant sobriété, efficience et énergies renouvelables.

La dernière version [1] a été présentée le 29 septembre 2011 à l'Espace Reuilly à Paris, dans le but de réussir une transition énergétique et nous faire sortir de nos impasses environnementales pour 2050. Cet événement a été relayé par Ruth Stégassy dans son émission «Terre à terre » du 1er octobre 2011 [2].

Notre avenir énergétique étant un enjeu crucial, l'association négaWatt se livre à un formidable exercice de démocratie et de citoyenneté en défendant la vision d'une société moins énergivore pour préserver les générations futures. Cela nécessite un vrai débat loin du catastrophisme et de l'alarmisme stériles, et une métamorphose indi-

viduelle et collective des citoyens-ennes et des élus-es. Dans le contexte de l'échec du Grenelle de l'environnement, de la Conférence de Copenhague sur le climat [3] et de l'après-Fukushima, nul ne peut faire l'impasse sur l'alternative entre sortir du nucléaire et une prolongation ou un renouvellement du parc, ni sur les implications de ce choix. Le scénario négaWatt propose de facto un abandon progressif de l'énergie nucléaire, il montre que le passage graduel à une transition énergétique est bénéfique en termes d'activités économiques, de création d'emplois en matière d'environnement, et dans le domaine de la santé, en réduisant les risques. Plus que jamais, une expertise résolument indépendante et pluraliste est indispensable pour mettre en oeuvre cette démarche.

Sobriété, efficacité, renouvelables

Depuis fin 2002, l'association négaWatt élabore un scénario de transition énergétique basé sur le triptyque: sobriété, efficacité, renouvelables, et propose une trajectoire

- pernicieux à plusieurs titres car il invite les professionnels de la santé à:
- supprimer des soins;
- 2. considérer les patients comme des clients coûteux;
- développer leurs intérêts personnels contre ceux des patients en les incitant
 par l'intermédiaire du partage des bénéfices - à augmenter leurs revenus grâce aux économies réalisées sur leurs patients;
- perdre leur indépendance de diagnostic; les médecins et les spécialistes ne sont plus rémunérés à hauteur de leurs compétences médicales mais sur leur obsession à limiter les prestations;
- 5. envisager l'économie des soins sur une courte durée. Or cela n'est pas source d'économie à moyen ou long terme. Des traitements refusés demain risquent d'aggraver des maladies et l'économie de l'année réalisée sur le refus des examens se transformera en coûts bien plus importants à l'avenir.

Nous ne sommes pas opposés aux ré-

seaux de soins qui s'organisent en fonction d'une logique d'efficacité des prestations, avec le souci d'orienter leurs patients le plus rapidement possible vers les spécialistes compétents; d'ailleurs ces réseaux existent déjà pour les patients qui souffrent de maladies chroniques ou pour des clubs sportifs dans notre canton. A la base, le principe des réseaux de soins est intéressant. Certains, comme l'USS, proposent l'interlocuteur personnel de santé, soignant de premier recours afin de soulager un recours inutile à un spécialiste coûteux. Cependant ici, le réseau de soins partant du même postulat dérape seulement à l'avantage des caisses maladie, en accentuant la marchandisation de l'approvisionnement en soins. Ce projet ne s'attaque pas aux véritables facteurs de coûts, le prix des médicaments et la bureaucratie de 80 caisses privées. Le but n'est pas la maîtrise des coûts de la santé tout en garantissant le droit aux soins mais la suppression des soins pour garantir les profits des caisses privées. Cette logique financière et marchande dans le secteur de la santé est inacceptable et nous la refuserons ensemble le 17 juin.

Nous voterons contre le diktat des

caisses maladie privées qui souhaitent détourner l'argent que nous leur confions pour notre santé.

Nous rejetterons le 17 juin la volonté des caisses privées de réduire le personnel de la santé en salarié-e-s des caisses privées, leur intimant l'ordre de garantir leurs profits financiers, et ceci au détriment des patients dont ils ont la charge.

Le syndicat des services publics au côté de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC), de l'ASI, de l'USS, du Parti socialiste suisse, de l'association du personnel soignant et des sages-femmes, de la Fédération des médecins suisses (FMH), par le comité «Libre choix du médecin pour tous », l'Association pour le libre choix du médecin, H+Les Hôpitaux de Suisse, l'association patienten.ch, la Société suisse des médecins-dentistes (SSO), refuseront ensemble la loi sur le Managed Care.

Pierre Duffour Président du SSP – Région Fribourg

énergétique pour la France jusqu'en 2050. Ces nouveaux énergéticiens partent des usages qui sont de nous chauffer, nous éclairer et nous déplacer et non des ressources en pétrole, bois, métaux rares ou uranium. Cette démarche répond aux défis actuels, il y a urgence du côté des ressources comme du côté des impacts. L'augmentation de la consommation des énergies fossiles n'est plus soutenable, les réserves s'épuisent entraînant des tensions géopolitiques et économiques majeures; à cela s'ajoute un réchauffement climatique avéré mais aux conséquences difficilement calculables. A l'inverse, l'énergie solaire constitue de loin la ressource la plus abondante à notre disposition, c'est une énergie de flux renouvelable et soutenable. A celle-ci se joignent l'éolien, l'hydraulique, le bois, la biomasse, le biogaz ou la géothermie, toutes renouvelables en permanence à notre échelle. D'où la nécessité d'un système efficace, sobre, basé sur ces énergies de flux. Cette transition est souhaitable à court terme, mais faute d'une vision claire elle se heurte à l'inertie et rien n'est réellement engagé pour accélérer ce passage (pour preuve les impostures du Grenelle de l'environnement et du sommet de Copenhague).

Face à l'urgence, l'association négaWatt a actualisé son scénario, et grâce à un travail collectif d'une quinzaine d'experts de l'énergie, en a publié une nouvelle version en 2011. Ils ne proposent que des solutions réalistes et matures dont la faisabilité technique et économique est démontrée. Ils explorent les gisements de négaWatts dans tous les secteurs qui privilégient les énergies de flux et non de stock, ils essayent de réduire les risques et les impacts liés à notre modèle énergétique actuel. Cette transition énergétique engage une transformation économique et sociale de toute la société, plutôt que de laisser le moindre coût immédiat déterminer le choix des consommateurs sans tenir compte du long terme et de la collectivité dans son ensemble.

La démarche

Le scénario s'inscrit dans une logique d'auto-suffisance ou d'autonomie énergétique en tenant compte de l'évolution démographique. Secteur par secteur, il analyse les gains attendus par l'application systématique d'une démarche de sobriété et d'efficacité.

- Le bâtiment (40 % de notre consommation) est l'enjeu énergétique essentiel. C'est un chantier incontournable et sa rénovation est l'une des clefs du scénario.
- Les transports (déplacement des voyageurs et marchandises) dépendent à plus de 90 % du pétrole et doivent être repensés à long terme.

- L'industrie nécessite des mutations: mettre fin à l'obsolescence programmée des produits, de règle actuellement, et introduire des principes de recyclabilité ou de réparabilité des matériaux.
- Le secteur agricole est lui aussi au coeur de la transition: réduction des pertes et du gaspillage, recyclage des déchets organiques, évolution de l'alimentation vers un meilleur équilibre nutritionnel, en concordance avec le scénario « Afterres 2050 » de Solagro [4].

Les évolutions envisagées s'accompagnent de transformations nécessaires des infrastructures et des équipements permettant une bascule vers les énergies renouvelables en s'appuyant sur leur diversité et leur complémentarité. A cela s'ajoute l'abandon progressif du nucléaire, permettant un arrêt cohérent et maîtrisé de ce type d'électricité en 2030 et une gestion des déchets à long terme. En concordance le scénario « Afterres2050 » sur l'utilisation des terres en France, le projet est centré sur la biomasse (alimentation, énergie et matériaux) pour une maîtrise des besoins. Ainsi la France ne vivrait pas dans la «décroissance» au sens de la privation. Ces évolutions sont réalistes et ambitieuses, elles devraient permettre le décollage des énergies renouvelables qui rendraient le recours aux énergies fossiles marginal. Ce scénario anticipe les enjeux à l'horizon 2050 et aborde le coût de la transition pour faire face au changement climatique. Il propose des mesures concrètes pour infléchir le long terme et modifier le futur proche en orientant nos choix. Il offre un certain nombre de pistes pour nous éviter d'aller dans le mur: un autre monde est possible, permettant de préserver la planète.

La crise et la période électorale française masquent les enjeux réels auxquels nous allons être confrontés, et qu'il nous faudra résoudre au plus vite. C'est de la responsabilité de notre génération, et de nous surtout les femmes, de mettre en action des projets compatibles avec la vie de notre planète et de celle de l'humanité dans son ensemble pour pallier la finitude des ressources. L'exploitation de la force de travail qui s'est renforcée, les dégradations des conditions sociales, le chômage nous obligent à remettre en cause le modèle productiviste que la finance et la logique du profit ont mis en place. Les consuméristes tiennent le haut du pavé, suivis par la plupart des dirigeants politiques, mais la transition, c'est l'affaire de nous toustes, et elle nécessite un effort gigantesque de formation et d'informations non seulement pour nous adapter, mais aussi pour nous responsabiliser et nous impliquer dans une nouvelle forme de citoyenneté.



NégaWatt n'a pas laissé Attac France indifférente. De nombreux groupes locaux, dans un mouvement de convergence et pour se donner une feuille de route, ont invité « la compagnie des négaWatts » à venir exposer leur projet. Je constate enfin que d'éminentes têtes pensantes d'Attac comme Jean-Marie Harribey [5] et Geneviève Azam se réfèrent résolument au scénario négaWatt. Ne seraitil pas temps qu'Attac Suisse, par exemple à l'horizon de son Université d'été 2012, prenne connaissance du concept de transition énergétique en invitant Thierry Salomon et son équipe?

Pour la commission féministe d'attac Mirabelle Schindler

Note

- [1] Salomon Thierry, Jedliczka Marc et Marignac Yves, 2012, MANI-FESTE NEGAWATT. REUSSIR LA TRANSITION ENERGETIQUE, préface de Stéphane Hessel, Actes Sud, 369 p. A consulter absolument les conférences rigoureuses et pleines d'humour de négaWatt disponibles sur leur site: http://negawatt.org
- [2] http://www.franceculture.fr/print/4308221
- [3] «On nous a laissé croire que le 21ème siècle eût commencé le 11 septembre 2001, et que son thème fondamental fût la sécurité face à la terreur. En vérité le 21ème siècle commence avec la débâcle du 19 décembre 2009 son thème fondamental est le manque de gouvernance globale.» Peter Sloterdijk, à consulter sur http://www.petersloterdijk.net/agenda/interviews
- [4] http://www.solagro.org
- [5] A noter que Jean-Marie Harribey fait aussi partie du collectif« Les Economistes Atterrés », association créée le 22 février 2011. Cf. http://atterres.org/users/atterres

contre-Temps:

ANALYSES CRITIQUES ET IRRÉVÉRENCIEUSES DE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.

Les banquiers suisses : la délinquance par métier

Quelques chiffres

Le total des sommes placées dans les paradis fiscaux est estimé à 8'000 milliards de dollars (PIB de la Chine: 7'000 milliards), dont 5'000 milliards ne seraient pas déclarés. La Suisse gérerait environ un tiers de ces avoirs (Denis Clerc, Alternatives économiques).

La fortune gérée en Suisse dépasse 5'500 milliards dont la moitié provient de clients étrangers (la FINMA, citée par Le Temps)

Le Temps a consacré plus de trente articles et interviews sur le sujet depuis le 6 février.

Des pratiques illégales généralisées

Les affaires et les révélations se multiplient et le doute n'est plus possible. Les banques suisses pratiquent l'aide à la fraude fiscale de manière généralisée et systématique. Or il s'agit de pratiques illégales selon les lois des pays étrangers et de l'Union européenne. Les médias suisses se sont bien gardés jusqu'ici d'en informer le bon peuple. Il était indispensable en effet que celui-ci puisse continuer à s'identifier à ses banques et à croire qu'elles étaient attaquées injustement, en particulier par le puissant et méchant ami américain.

Carlo Lombardini, avocat au barreau de Genève, le dit en termes choisis (LT, 6.2.12): «... l'intermédiaire financier suisse court d'ores et déjà des risques importants en acceptant des avoirs non déclarés aux autorités fiscales compétentes et ce, alors même qu'il ne viole aucune norme de droit suisse ». On a la confirmation ici, pour ceux qui ne le savaient pas encore, que la loi suisse est tout à fait adaptée à la défense des banquiers.

Ces «risques importants», ce sont des poursuites pénales et la prison. Si l'on se rappelle que le 60 % environ des avoirs placés dans les banques suisses ne sont pas déclarés, on est obligé de conclure que la très grande majorité des gérants de fortune, des avocats et des fiscalistes qui conseillent les riches clients étrangers devraient être derrière les barreaux. Le seul qui s'y trouve, mais plus pour très longtemps, est celui par qui le scandale UBS a éclaté aux Etats-Unis, Bradley Birkenfeld.

Le Conseil fédéral impuissant

Les principales craintes des banques ne sont donc pas les attaques contre le secret bancaire, mais bien les poursuites pénales contre leurs collaborateurs. Le Crédit suisse et les dix banques poursuivies aux Etats-Unis avaient cru limiter les dégâts en confiant à la Confédération le soin de livrer le nom de certains de leurs clients américains (150 à ce jour). Malheureusement pour elles, le Tribunal administratif fédéral a mis un frein à cette pratique en acceptant le recours d'un client contre la transmission de son nom au fisc américain. Quelques jours après, on apprend que le Conseil fédéral autorise les onze banques à livrer les noms de leurs collaborateurs. Cette décision paraît incompréhensible pour le non initié, mais elle est significative de l'impuissance de la Suisse: si les Américains n'obtiennent pas ce qu'ils veulent, c'est-à-dire le nom des fraudeurs, ils vont s'adresser directement aux personnes qui ont organisé cette fraude sur le sol américain, en infraction à la loi américaine. Mais les personnes en question ne sont certainement plus sur le sol américain.

L'extraordinaire affaire d'UBS France



L'affaire UBS France, révélée par le livre d'Antoine Peillon, est extraordinaire sous deux aspects (Le Courrier, 4.4.12). Le premier, c'est l'ampleur des utilimoyens sés: 120 chargés d'affaires suisses

auraient participé à un démarchage illégal de grosses fortunes, pour les convaincre de placer leur argent en Suisse. Un porte-parole d'UBS assure que la banque n'avait « ni mis en œuvre, ni participé d'aucune manière à un quelconque système d'aide à l'évasion fiscale». Carlo Lombardini, encore lui, doute et justifie: «UBS n'aurait pas besoin de faire du démarchage illégal - passible de trois ans de prison – pour attirer des clients français. UBS est très connue en France. La Suisse, c'est la porte à côté»(!). Il ajoute, mais ceci on le sait depuis longtemps: «La Suisse n'a à s'excuser à l'égard de personne. Elle n'est pas responsable du fait que les impôts sont trop élevés dans certains pays!».

Le second aspect extraordinaire, c'est

l'utilisation d'une comptabilité informatique parallèle qui permettait d'éviter que les sommes transférées en Suisse apparaissent dans la comptabilité d'UBS France. Nous sommes évidemment très loin des porteurs de valises bourrées de billets qui passent la frontière. Tout se fait par virements, en quelques clics de souris, et les virements bancaires sont tellement nombreux qu'il est impossible de les contrôler tous. Dans le cas des clients les plus prudents et les plus fortunés, ces virements peuvent prendre des chemins très tortueux, passant par des banques intermédiaires, des sociétés écran, des fondations ou des trusts. A titre d'exemple, dans une affaire récente d'enrichissement illégitime (affaire MUS, LT, 18.4.12) il a fallu cinq ans d'enquête à trois procureurs fédéraux pour bloquer 660 millions de francs ayant transité par une centaine de comptes bancaires suisses. Il est certain qu'un travail comparable serait nécessaire pour traquer tous ceux dont les énormes fortunes bénéficient des sollicitudes des banques. Selon une étude du Crédit suisse (octobre 2010), il y a dans notre monde de félicité 81'000 personnes possédant une fortune de plus de 50 millions de dollars. Cela fera des siècles de travail pour la justice.

L'argent propre selon le Conseil fédéral : du vent!

«Le Conseil fédéral veut mettre un terme à la tradition quasi centenaire d'accueil de fonds non déclarés par la place financière helvétique» (LT, 19.3.12). Que tout cela est bien dit! Mais on peut regretter qu'il ait fallu un siècle au C.F. pour essayer de le faire. La solution proposée par Mme Widmer-Schlumpf s'appelle «l'auto-déclaration fiscale».

Comme nous l'avons vu, la grande peur des banquiers est que la justice les poursuive pour aide active à la fraude fiscale. Le risque, c'est qu'un client attrapé par le fisc essaye de se défausser sur son gérant de fortune en disant «C'est pas moi, c'est lui qui m'a dit de faire ça!». Pour éviter cela il suffit, selon notre brillante conseillère fédérale, de faire remplir au client une déclaration par laquelle il atteste que tous les avoirs déposés auprès de la banque sont correctement imposés. Bien sûr, elle précise qu'il est par contre exclu qu'une attestation officielle soit demandée directement au fisc d'origine. Et

il n'est pas question non plus de soumettre les clients suisses aux mêmes règles (LT, 23.2.12).

Les milieux concernés ont plus ou moins ouvertement fait part de leurs doutes sur l'efficacité d'une telle mesure. Ils ont averti en outre que le banquier peut difficilement vérifier que la déclaration du client correspond bel et bien à la réalité.

L'avocat Philippe Kenel voit les choses de manière très pragmatique (LT, 14.3.12): «Le secret bancaire est un outil économique, pas une valeur philosophique ni un pilier de la démocratie suisse. Le risque, c'est d'oublier ce à quoi il sert, c'est-a-dire à attirer des clients (...) L'auto-déclaration du client (...) c'est une énorme erreur d'y passer unilatéralement». M. Lombardini, très sollicité par Le Temps, déclare quant à lui (24.2.12) : «Il faut faire très attention à ne pas chercher à être plus propre que les autres». Autre son de cloche chez Jean-Pierre Ghelfi, ancien membre de la Commission fédérale des banques (LC, 19.4.12): «S'il s'agit de demander aux clients de remplir un papier, n'importe qui peut le faire. C'est du vent!». A vous de choisir la bonne réponse! (mais attention, il y en a peut-être plusieurs!)

Rubik: l'arnaque

Rappelons tout d'abord que « Rubik » est un dispositif pour régulariser des fortunes déposées dans les banques helvétiques et jamais déclarées au fisc de leur pays de provenance. Ce dispositif comprend un impôt libératoire (donc une amnistie fiscale) qui se situera dans une fourchette de 21 à 41 %



Manifestation en Allemagne: «mieux vaut pas d'accord qu'un mauvais accord»

suivant l'importance de la fortune. En outre, il garantit l'anonymat des comptes et des clients. Cette dernière clause était une condition imposée par la Suisse pour éviter l'échange automatique d'informations. Cela correspond, pour les clients concernés, à verrouiller le secret bancaire et pour les banquiers à consolider leur impunité. Enfin, il faut constater avec Christian Chavagneux (Alternatives Economiques, octobre 2011) que «les fiscs des deux pays confient aux banquiers helvètes le soin d'estimer avec justesse et sans omissions le montant des avoirs, des revenus qu'ils procurent, et de prélever l'impôt à leur place»!

Les accords avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Autriche devraient entrer en vigueur en 2013. Cela donne du temps aux voleurs pour disparaître. Les clients visés vont s'empresser de cacher leur magot dans d'autres paradis et ceci avec l'aide des banques suisses elle-mêmes. Il leur suffit de demander à leur banque d'ouvrir un nouveau compte dans un paradis fiscal où elle a une filiale afin d'y transférer leurs fonds. Une simple fiduciaire ou un gérant de fortune indépendant peut aussi faire ce travail, cela sera plus discret. Mais nous avons vu qu'il y a des circuits et des instruments plus sûrs mais plus coûteux que les banques offrent à leurs meilleurs clients.

Tout cela paraît irréel. Pour ceux qui n'y croiraient pas, Le Temps (7.4.12) nous révèle une information étonnante qu'il ne faut surtout pas ébruiter: «La Suisse livrera à l'Allemagne des éléments pour suivre à la trace les fuyards. Le fisc allemand disposera des dix principaux pays de destination et des montants globaux concernés». A quoi cela servira-t-il au fisc allemand? A rien! Même si l'entraide administrative subsiste, ces renseignements très généraux ne permettront en aucun cas d'introduire une demande d'assistance.

Notre quotidien préféré nous apprend en outre (11.8.11) que certaines banques, sans nul doute celles qui n'ont pas encore de filiale à Hong Kong ou Singapour, ont essayé de bloquer les comptes de leurs clients allemands non déclarés de façon à les empêcher de transférer leurs fonds. Heureusement, l'Association suisse des banquiers leur a précisé très clairement que «les clients sont libres de partir avant l'entrée en vigueur » (!).

L'échange automatique d'informations : la solution?

Rappelons que l'entraide administrative, accordée par la Suisse à moins d'une quarantaine de pays, ne sert à rien. Christian Chavagneux déclare (AE, octobre 2011) : «La Suisse acceptait le principe d'un échange d'informations fiscales à la demande des

fiscs étrangers, mais elle réclamait pour cela qu'on lui indique le nom des personnes considérées et celui de la banque ou de l'intermédiaire financier utilisé. Autant dire que les fiscs étrangers devaient déjà tout savoir pour demander une simple vérification à la Suisse.»

Le fait que la Suisse ait accepté, sous la pression des Etats-Unis, ce que l'on appelle les demandes groupées ne change pas grandchose à l'affaire. Une recherche groupée peut être acceptée sur la base de la preuve de modèles de comportement qui laissent supposer que les contribuables ont contrevenu à leurs obligations légales. Si vous ne trouvez pas cela très clair, LT vous donne quelques précisions (1.3.12) : il s'agit de «l'utilisation de sociétés paravents ou de toute autre méthode de dissimulation déjà repérée par les autorités fiscales». Tout ceci démontre bien que, là aussi, la Suisse ne fournira que des confirmations.

Mais tout le monde s'accorde à dire que la prochaine étape qui sera imposée par l'OCDE à la Suisse et aux autres paradis fiscaux sera l'échange automatique d'informations et que la solution définitive est bien là.

Il est permis d'en douter et ceci pour maintes raisons, dont voici les principales:

- Avec l'échange automatique, le fisc dépend toujours des banques pour son information. On demande aux banques, dont le modèle d'affaires est l'aide active à la fraude fiscale, de devenir les intermédiaires du fisc et de dénoncer leurs clients.
- L'affaire des banques suisses aux Etats-Unis montre que les banquiers sont encore sûrs de leur impunité. Aucun fisc n'a encore décidé une perquisition en règle dans une banque. Il n'est pas certain qu'une telle perquisition donnerait des résultats intéressants. Les banques emploient une armée d'informaticiens dont la principale tâche et de «sécuriser» l'information.
- Il faut remarquer que, pour l'instant, aucun audit d'aucune sorte n'est prévu pour le contrôle de l'application de l'échange automatique. Le problème n'est évoqué par personne.
- Il faudrait que l'échange d'informations soit étendu à toutes les sociétés, quelle que soit leur forme juridique et en particulier à tous les trusts et fondations. La masse d'informations serait telle qu'aucun fisc ne parviendrait à la traiter.
- Les banques ont toujours réussi à s'adapter à toutes les situations et à toutes les lois. On peut être sûr que leurs juristes trouveront la parade.

Gérald Mermet

ALTERNATIVES - BIENNE

Vision 2035:

Ensemble, changeons la ville

Par toute une série de manifestations et, par le réseau qui s'est créé, le mouvement Vision 2035 veut faire réfléchir, donner des arguments et montrer les possibilités d'agir pour permettre qu'un tournant social et écologique ait lieu à Bienne.

Ce projet participatif a été créé en 2010 autour d'un journal. Depuis, six numéros sont nés. De 15 manifestations prévues à l'origine, quelque 40 ont eu lieu. Et d'une idée, celle de changer la ville ensemble, un groupe de plus d'une centaine d'activistes et intéressé-e-s s'est formé. 8 groupes de travail se sont constitués: cantine mobile, agriculture contractuelle de proximité, jardin communautaire, ville en transition, monnaie régionale, éducation, ainsi que la rédaction du journal Vision 2035. Ces 17 mois de campagne intensive laissent une bonne impression, une bonne dose de confiance et de la curiosité, tournée vers les développements possibles dans le futur.

Les initiants du projet partagent l'espoir qu'une communauté se constitue et qu'elle ne fasse pas que débattre et encourager l'échange de savoirs, mais qu'elle offre également des alternatives pratiques, afin que nous puissions reprendre nos vies en main. Selon Mathias Stalder, «cela signifie beaucoup plus que le fait de s'en sortir financièrement: il s'agit de trouver ensemble des solutions pour la formation, la santé, l'alimentation, l'argent, le logis et le travail. C'est une campagne pour développer ses propres forces, aider à construire une myriade de groupes qui fonctionnent, créer une utopie vivante».

Assemblée générale d'attac genève

L'Assemblée générale 2012 d'attac genève aura lieu le **jeudi 31 mai 2012** à 18h30 à la Maison des Associations, rue des Savoises 15.

L'assemblée sera suivie à 20h30 d'un film sur la dette de l'Europe.

Terrevision : un projet d'agriculture contractuelle

Le projet TerreVision s'inscrit dans le cadre de Vision 2035. Le 1er mai a eu lieu le lancement officiel du projet régional d'agriculture contractuelle de proximité. L'association TerreVision, qui a vu le jour en septembre 2011, s'apprête à bousculer les habitudes de consommation de fruits et légumes des citoyens biennois. «Le but de ce nouveau service est d'établir un contact direct entre le producteur et le consommateur. TerreVision veut offrir un modèle de consommation solidaire, où l'échange humain est très important. Grâce à cette proximité, les consommateurs pourront comprendre les démarches de l'agriculteur. Et ce dernier saura précisément pour qui il travaille», indique Mathias Stalder, membre du comité de l'association (Journal du Jura,

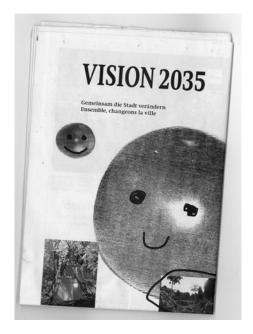
L'agriculture contractuelle est animée par des intérêts politiques, écologiques et économiques, expliquent les responsables de l'association. Solidarité et fiabilité figurent parmi les principaux mots d'ordre du projet, comme le souligne Christoph Walther, superviseur de TerreVision: «les six exploitations agricoles avec lesquelles nous débutons le projet doivent faire preuve de transparence, elles sont ouvertes aux visites et sont toutes labélisées bio. Grâce à la mise sur pied de divers événements dans les fermes, agriculteurs et consommateurs auront l'occasion de se connaître personnellement.»

Comment ça marche?

Concrètement, l'agriculture contractuelle de proximité fonctionne sur le principe suivant: consommateurs et producteurs conviennent d'une garantie d'achat et de livraison pour une période déterminée – le contrat porte initialement sur trois mois d'essai. Si le client est satisfait, il se verra livrer fruits et légumes pendant une année entière à raison d'une fois par semaine. « Le consommateur ira chercher son panier tous les mardis entre 17h et 19h30 à la Villa Fantaisie, au centre-ville. Ce rendez-vous est aussi un point de rencontre pour les consommateurs ».

Les origines

La ville de Bienne n'est pas pionnière en matière d'agriculture contractuelle. En effet,



de nombreuses initiatives fleurissent partout dans le monde depuis les années '70. En Suisse, il existe une quarantaine de projets semblables. A Berne, attac avait participé à la mise sur pied du projet Soliterre en 2009 (voir Angles d'Attac No 63).

Michel Pellaton

Pour en savoir plus: www.terrevision.ch ou www.vision2035.ch case postale 1249, 2501 Biel/Bienne, Tel: 032 322 86 66, info@terrevision.ch

OCCUPY 12.5.2012

Le 12 mai toutes et tous à Délémont, occupons la rue, occupons la place.... Cela fait un an... Nous sommes la force... Nous sommes le changement... Cela ne fait que commencer!

La distribution actuelle des ressources économiques condamne l'immense majorité de la population à la pauvreté ou à l'incertitude, et les générations futures à un héritage marqué par les catastrophes écologiques. Tout ça pour le bénéfice d'un petit nombre. Nous réclamons une justice sociale. Nous ne ferons pas un pas en arrière dans la défense de nos droits.

Dans le monde entier, le 12 MAI 2012, soyons à l'unisson le haut-parleur de la révolte

Parce que nous sommes les 99%. Parce que nous ne sommes pas de la marchandise aux mains des politiciens et des banquiers. Prenons les rues le 12 mai. Rejoignez-nous!

Manifestation le samedi 12 mai dès 13h, sur la Place de la Gare à Delémont

occupyjura.wordpress.com